

Le calendrier de reconnaissance des études effectuées à l'étranger

29 août 2022 – 06 septembre 2022 – les candidats déposent les dossiers pour la reconnaissance de leurs études à l'université. Les dossiers sont à envoyer PAR LA POSTE (courrier) au Vice-Rectorat International, à l'adresse suivante:

Prorectoratul Relații Internaționale

Universitatea de Medicină și Farmacie „Victor Babeș” din Timișoara, România

Piața Eftimie Murgu nr. 2,

Timișoara, cod 300041

Date de contact: Agnes Balint,

Tel./Fax: +40 256 220482

E-mail: international@umft.ro

07 septembre 2022 – 09 septembre 2022 – le secrétariat du Vice-Rectorat International vérifie si le dossier contient tous les documents requis et, si le dossier est complet, le transmet à la faculté concernée, c'est-à-dire au comité de validation de la faculté. Le numéro d'enregistrement du dossier sera communiqué au candidat par e-mail par le secrétariat du Vice-Rectorat International..

12 septembre 2022 – 14 septembre 2022 – la commission de validation de chaque faculté évalue les dossiers selon le règlement universitaire et rend une décision qui sera consignée par écrit dans un procès-verbal spécial. La décision du comité de validation est définitive. Les candidats ne peuvent contester la décision du comité de validation.

15 septembre 2022 - les décisions de la commission de validation seront affichées sur le site internet de l'université, avec le numéro d'inscription de chaque dossier à la place du nom des candidats, et elles seront également communiquées au Vice-Rectorat International.

16 septembre 2022 - les candidats qui acceptent la résolution du comité de validation doivent envoyer un e-mail de confirmation à international@umft.ro

19 septembre 2022 - 23 septembre 2022 - les candidats acceptés ont l'obligation d'envoyer leur dossier d'inscription avec les documents originaux, comme spécifié dans les conditions d'admission pour 2022 - 2023.

LE DÉFAUT DE SOUMETTRE LES DOCUMENTS ORIGINAUX PAR UN CANDIDAT ACCEPTÉ DANS LE DÉLAI ÉTABLI ENTRAÎNERA L'ÉLIMINATION DU CANDIDAT RESPECTIF ET L'IMPOSSIBILITÉ ULTÉRIEURE DE S'INSCRIRE.